

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 23 janvier 2016

L'an deux mille quinze, le samedi 23 janvier à 14 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.

Etaient présents, M. Denis PALLUEL Maire et 10 membres

Absents : Mme Fabienne TOULAN, Mme Eliane SEGALIN, M. Jean Paul LUCAS, M. Mickaël GRÜNWEISER jusqu'à 15 heures, Mme Marie Noëlle MINIOU à partir de 15 heures 30.

Ont donné procuration : Mme Fabienne TOULAN à M. Denis PALLUEL, Mme Eliane SEGALIN à Mme Dominique MOIGNE, M. Jean Paul LUCAS à M. Joël RICHARD, Mme Marie Noëlle MINIOU à M. Thierry ROLLAND (à partir de 15 heures 30).

Secrétaire de séance : Mme. Marie José BERTHELE

Nouvelles de la MAM données par Mme Dominique MOIGNE

***Assistants maternelles** : Deux assistantes maternelles Mmes Jeanne Marie Pallier et Joëlle Guffroy sont agréées à leur domicile et peuvent s'occuper chacune de 2 enfants. Mme Elodie Le Lann attend l'ouverture de la MAM pour redemander son agrément. Les 3 AM doivent écrire ensemble leur projet pédagogique et un protocole d'hygiène qu'elles doivent transmettre à la PMI.

***Parents de l'association Noan Eusa** : Ils remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la CAF (montant prévu de 3000€) pour la création de la MAM. Ils font appel aux dons de mobilier (lits, tables, chaises...) et de jeux auprès de la population.

Les travaux ont commencé. Les employés communaux s'occupent de la peinture. Les entreprises Trupel et Pulsat installent les coins couchage, sanitaire et cuisine. M. Nicolas BON fait savoir qu'une intervention sur le toit côté ouest (raccord chevronnière) est indispensable.

M. Jean GOUZIEU aurait souhaité une mise en concurrence pour le lot menuiserie. Le Maire répond qu'il comprend la remarque mais que c'est pour des raisons de rapidité car les délais de réalisation sont courts. Il est urgent que la MAM puisse ouvrir en mars, car à partir de cette date la demande sera maximale (12 enfants).

Adhésion au service RPAM

La demande d'adhésion au réseau « relais parents assistantes maternelles de la CCPI a été acceptée.

L'adhésion entraînera une participation financière de la Commune de 785,07 € pour l'année 2016. La CAF pourra aider à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le MAire à signer la convention d'adhésion au relais parents assistantes maternelles mis en place par la CCPI.

I° Délibérations boucle énergétique locale et Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Le résultat de l'appel à projet régional Boucle énergétique locale (BEL), déposé par l'AIP au nom des trois communes de Ouessant Molène et Sein, a été positif : la Région a retenu la candidature du projet de l'AIP visant à accompagner la transition énergétique sur les trois îles jusqu'en 2018.

Par ailleurs la candidature territoire à énergie positive et croissance verte pour les 5 îles du Finistère (Glénan, Sein Molène Ouessant et Batz), déposée par l'AIP au nom des 5 communes, auprès de l'Etat a été retenue au titre de territoire à énergie positive et croissance verte (TEPCV) en devenir, et peut bénéficier de financements pour des actions concernant la maîtrise des dépenses d'énergie, la gestion des écosystèmes et paysages, la gestion de l'eau et des déchets.

BEL

La boucle énergétique locale vise à accompagner la transition énergétique sur les trois îles jusqu'en 2018. Elle se traduit par un engagement sur trois ans de divers partenaires : EDF, ERDF, SABELLA, l'ADEME, le département du Finistère et la Région.

Dans ce cadre la région apporte 100 000 € sur trois ans pour des actions d'animation et de fonctionnement. Elle apporte également 150 000 € de participation aux investissements avec un taux maximum de 40% par projet. D'autres financements seront apportés par les autres partenaires.

Le programme prévisionnel est le suivant :

- Distribution de lampes LED à toute la population (système de l'échange jusqu'à sept par habitant), à partir du printemps 2016
- Changement de l'éclairage public à Ouessant en mettant des LED (maîtrise d'ouvrage SDEF)
- Pose panneaux photovoltaïques salle omnisports (maîtrise d'ouvrage SDEF) – lancement de l'opération en 2016
- Mise en place d'une borne de recharge véhicules électriques sur Ouessant, alimentée exclusivement à partir d'ENR

Après avoir exposé les enjeux et attendus du projet, il est proposé que la Commune confie à l'AIP le portage et l'animation du projet.

Dans le cadre de la BEL, l'AIP va prendre à son compte l'adhésion au conseil en énergie partagé autrefois financé directement par la Commune à compter du 1^e janvier 2016. Par contre la mission de conseil en énergie partagée sera étendue. Un accompagnement des usagers des bâtiments municipaux sera mis en place pour les aider à un meilleur usage énergétique de l'immobilier communal.

La commune s'engage à

- un accompagnement logistique (mise à disposition de salle pour réunions et événements, diffusion d'informations, participation des moyens humains de la commune aux actions d'animation...)
- un accompagnement financier de l'Aip à l'extension des missions du Conseil en énergie partagé Ener'gence pour un montant de 2 189 € sur trois ans (soit 729,66 €/an).
- La participation financière sur les investissements soit en maîtrise d'ouvrage directe soit par délégation (SEDF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à confier l'animation de la BEL à l'AIP à signer et mettre en œuvre toute convention, contrat et engagement permettant la réalisation des actions à développer sur le territoire de la commune dans le cadre des projets BEL.

TEPCV

La candidature territoire à énergie positive et croissance verte pour les 5 îles du Finistère (Glénan, Sein Molène Ouessant et Batz), déposée par l'AIP au nom des 5 communes, auprès de l'Etat a été retenue au titre de territoire à énergie positive et croissance verte (TEPCV) en devenir, et peut bénéficier de financements pour des actions concernant la maîtrise des dépenses d'énergie, la gestion des écosystèmes et paysages, la gestion de l'eau et des déchets.

A travers ce dispositif 500 000 € peuvent être espérés auprès de l'Etat. Le programme est en cours de définition. Les financements pourront compléter les projets lancés dans le cadre de la BEL et d'autres actions sont en préparation. Le programme sera validé fin 2015 pour une signature début 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à confier l'animation de la TEPCV à l'AIP à signer et mettre en œuvre toute convention, contrat et engagement permettant la réalisation des actions à développer sur le territoire de la commune dans le cadre des projets TEPCV.

Tableaux récapitulants les actions financées par la BEL et le projet TEPCV

PHASE INVESTISSEMENTS															
	AIP	%	Région Bretagne (40%)	%	Collectivité(s) insulaire(s)	%	EDF	%	CD 29	%	SDEF	%	ADEME* TEPCV	%	TOTAL
Action 1.4 : Programmes MDE – LED	6 000	20%	6 000	20%		0%	12 000	40%		0%		0%	6 000	20%	30 000
Action 1.4 : Programmes MDE – appareils hydro-économes	tepcv	#####	0	0%		0%	0	0%		0%		0%		0%	8 000
Action 1.9 : Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public (LED) Ouessant		0%	10 000	6%	32 000	18%	32 000	18%		0%	51 000	29%	53 000	30%	178 000
Action 2.3.1 : DEMONSTRATEURS éclairage public : « production ENR / stockage / pilotage » pour alimentation du réseau éclairage public à LED sur Molène		0%	9 400	30%		0%		0%		0%	6 200	20%	15 400	50%	31 000
Action 2.3.2 : DEMONSTRATEUR Electrification du Ledenez de Molène : mise en place d'un générateur photovoltaïque en site isolé	18 000	20%	10 000	11%		0%		0%	10 000	11%		0%	52 000	58%	90 000
Action 2,3,3 Démonstrateur production ENR Molène bâtiment usine SEI			13 400	40%		0%		0%			20 200	60%	0	0%	33 600
Action 2.3.3 : DEMONSTRATEUR photovoltaïque à Sein : sur le bâtiment de l'écloserie		0%	55 000	36%		0%		0%		0%	99 000	64%	0	0%	154 000
Action 2.3.4 – DEMONSTRATEUR photovoltaïque à Ouessant : sur borne de recharge véhicules électriques sur Ouessant, alimentée exclusivement à partir d'ENR	tepcv	#####		#DIV/0!		#####		#####		#####		#####	0	#####	
TOTAL	24 000		149 800		32 000		44 000		10 000		269 400		126 400		655 600

PHASE ANIMATION															
	AIP	%	Région Bretagne (50%)	%	Collectivité(s) insulaire(s)	%	EDF	%	CD 29	%	SDEF	%	ADEME TEPCV	%	TOTAL
Temps Animation / coordination AIP (345 jours ingénieur + 15 jours directeur sur 3 ans)	46 000	33%	70 000	50%		0%	24 000	17%		0%		0%		0%	140 000
Action 1.2 – Prestation de formation	2 500	50%	2 500	50%		0%		0%		0%		0%		0%	5 000
Action 1.3 - Prestation sociologue	5 000	50%	5 000	50%											10 000
Action 1.8 : Adhésion pour 3 ans de SEIN au CEP avec prestations élargies liées à la BEL	749	22%	1 740	50%	1 123	32%		0%		0%		0%		0%	3 480
Action 1.8 : Adhésion pour 3 ans d'OUESSANT au CEP avec prestations élargies liées à la BEL	1 459	20%	3 648	50%	2 189	30%		0%		0%		0%		0%	7 296
Action 1.8 : Adhésion pour 3 ans de MOLENE au CEP avec prestations élargies liées à la BEL	745	20%	1 863	50%	372	10%		0%		0%		0%		0%	3 725
action 3.2 accompagnement pilotage optimisation heures creuses	2 500	50%	2 500	50%				0%		0%		0%		0%	5 000
action 3.6 accompagnement pilotage stockage intelligent	2 500	50%	2 500	50%				0%		0%		0%		0%	5 000
Action 3.7 accompagnement pilotage intelligent, usages flexibles,	2 500	50%	2 500	50%		0%		0%		0%		0%		0%	5 000
Action 5.3 : matériel de sensibilisation des visiteurs	2 000	20%	2 000	20%		0%	0	0%		0%		0%	6 000	60%	10 000
Action 5.4 : Prestation action média annuelle	3 000	20%	2 500	17%		0%	0	0%		0%		0%	9 500	63%	15 000
Action 5.6 : matériel de sensibilisation des scolaires	3 000	20%	2 500	17%		0%		0%		0%		0%	9 500	63%	15 000
TOTAL	71 953		99 251		3 684		24 000		0		0		25 000		223 888

Action 1-3 : Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics

Les programmes d'amélioration des performances énergétiques des habitations existent sur les îles, ils font même l'objet d'un programme spécifique (PIG) sur Sein Ouessant & Molène. Par contre les bâtiments publics ne bénéficient pas d'un tel programme et sont potentiellement une source d'économie d'énergie importante.

Cette action vise à améliorer les performances de bâtiments communaux par des travaux améliorant l'isolation de ces bâtiments (huisseries, isolation), le remplacement, la programmation, le pilotage et la gestion des appareils de chauffages. Des bâtiments particulièrement énergivores ont été identifiés où les réductions de consommation seront conséquentes.

Îles concernées : Batz, Ouessant, Molène.

Maître d'ouvrage : Communes

Objectifs :

- Diminution des consommations d'électricité
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment pour les îles non raccordées.
- Amélioration du confort des personnels et du service aux usagers.

Calendrier :

Pour Ouessant : 2017, pour Batz : 2016, pour Molène : 2017

Indicateurs de suivi :

- Nombre de kWh économisés, émissions de GES évitées.

Plan de financement de l'action :

	Coût	Subvention TEPCV	commune
Ouessant	35 000 €	28 000 € (80 %)	7 000 € (20 %)
Molène	35 000 €	28 000 € (80 %)	7 000 € (20 %)
Batz	17 000 €	13 600 € (80 %)	3 400 € (20 %)
TOTAL	87 000 €	69 600 € (80 %)	17 400 € (20 %)

Partenaires associés : ADEME, Ener'gence (Molène Ouessant), Héol énergie (Batz)

Action 3-2 : Achat de véhicules propres

L'action consiste en l'achat de véhicules électriques communaux de type utilitaire. Ces véhicules seront rechargés aux bornes alimentées exclusivement à partir de sources renouvelables (voir action 3).

Île concernée : Ouessant, pour mémoire, véhicule utilitaire communal existant à Molène

Maître d'ouvrage : commune d'Ouessant

Objectifs :

- Limiter l'impact sur le réseau et les centrales au fioul de la recharge de véhicules électriques (déjà présents sur certaines îles) pour les îles non raccordées
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Diminution des émissions de polluants et du bruit liés à la circulation : Amélioration de la qualité environnementale et paysagère des territoires insulaires.
- Démontrer la faisabilité d'une mobilité vertueuse.

Calendrier : 2017

Indicateurs de suivi :

- Nombre de km parcouru mensuellement
- Economies d'électricité réalisées (en kWh)
- Emissions de GES évitées

Plan de financement de l'action :

	Coût	Subvention TEPCV	maître d'ouvrage (commune d'Ouessant)	Bonus écologique
TOTAL	30 000 €	14 000 € (80%)	6 000 € (20%)	10 000 € (30 %)

Remarque : Si le bonus écologique existe toujours en 2017, il sera inclus dans le plan de financement et viendra en déduction de la subvention TEPCV.

Action 5 – 2 : Opération Zéro-phyto

Sur l'île d'Ouessant Diminution des toxines répandues (on peut estimer à plusieurs centaines de kg/an et par île), avec des impacts tant sur la faune sauvage que les animaux domestiques.

- Diminution des phytocides
- Préservation des écosystèmes terrestres et marins

Île concernées : Ouessant

Maître d'ouvrage : Commune

Objectifs :

Calendrier : 2016 - 2017

Indicateurs de suivi :

- **Plan de financement de l'action :**

Coût total de l'action	Subvention TEPCV	Communes
Formation des agents/complément diagnostic des pratiques		
Matériel de désherbage mécanique et ramassage		
Broyeur pour compostage déchets de désherbage mécanique		
15 000 €	12 000 € (80 %)	3 000 € (20 %)

Partenaires associés : PNRA, CEMO, UBO.

Arrivée de M. Mickaël GRÜNWEISER à 15 heures.

Mme Dominique MOIGNE s'interroge sur le volet animation. Elle aimerait que le budget alloué permette d'avoir une personne capable de faire de l'information et de la sensibilisation sur le thème des déchets. Le Maire lui répond que la mission animation sera exercée par l'AIP pour les 5 îles. Il verra avec l'association ce qu'il est possible de faire en la matière.

II° Projet salle omnisports **Demande de subvention DETR**

La boucle énergétique locale permettra de financer avec d'autres partenaires la pose de panneaux photovoltaïques sur les pans de la salle omnisports côté sud, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par le SDEF. (Convention d'occupation)

Dans ce cadre, il faudra prendre en charge également la dépose des plaques amiantées sur l'ensemble de la toiture actuelle, et la pose d'une couverture en bac-acier ou fibrociment sur les parties non-couvertes par les panneaux photovoltaïques. L'isolation au plafond et le sol seront également à reprendre afin de profiter de l'occasion pour rénover cette salle qui a 35 ans d'âge.

Le montant des travaux est évalué ainsi :

Dépenses		Recettes		
Photovoltaïque	154 000	Photovoltaïque	%	154 000
Etude de charpente	3 000	SDEF (photovoltaïque)	60.38%	93 000
Renforcement de la charpente	20 000	Région photovoltaïque	29.87%	46 000
Pose des panneaux photovoltaïques	110 000	Commune	9.75 %	15 000
Raccordement ERDF	21 000			
Réfection salle omnisports	225 000	Réfection salle	%	225 000
Désamiantage (dépose et couverture)	75 000	Région rénovation salle	26.66 %	60 000
Divers étude (SPS, bureau de contrôle)	10 000	Etat DETR	44.44 %	100 000
Fourniture et pose de couverture en bac acier (pour sud, nord & pignon)	40 000	Commune	28.90 %	65 000
Isolation du plafond	20 000			
Réfection du sol	80 000			
TOTAL	379 000	TOTAL		379 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à lancer l'opération et à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2016.

Convention avec le SDEF

Objet de la convention

La commune décide de mettre à la disposition du SDEF les installations décrites ci-dessous, afin qu'il y installe un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité et qu'il commercialise l'électricité ainsi produite.

La commune met à la disposition du SDEF, aux fins et conditions décrites dans la présente convention, la toiture du bâtiment suivant :

Intitulé : Gymnase

Adresse : Bourg de Lampaul, Lieu-dit Mez ar Reun 29242 Ouessant

Surface de la toiture utilisée pour l'installation des panneaux photovoltaïques : 460 m²

Le SDEF assure la réalisation des travaux inhérents à la réalisation de l'équipement

Redevance d'occupation la redevance d'occupation est fixée à :

- un montant annuel forfaitaire de 0,5 euros/m² de la toiture utilisée pour l'installation des panneaux photovoltaïques
- et un montant annuel correspondant à 30 % des avantages de toute nature procurés par l'utilisation du terrain.

Ces avantages sont déterminés pour chaque année de fonctionnement comme suit :

Sens	Nature
+	Production électrique vendue
-	Charges financières
-	Dotations aux amortissements
-	Charges de fonctionnement (maintenance, assurance, etc.)
-	Impôts et taxes
Σ	Base pour la redevance annuelle

Conformément à l'article L 2125-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance est exigible **annuellement** à compter de la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque **et par avance**. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le SDEF pour la mise à disposition d'une partie de la toiture du gymnase pour y installer une centrale photovoltaïque.**

Dans le cadre du débat, M. Jean GOUZIEN émet des doutes sur le niveau de productivité et de rentabilité de l'installation. Il estime ne pas avoir eu des informations techniques très précises lors de la réunion qui s'est déroulée avec le SDEF.

Le Maire et l'adjoint aux travaux lui répondent que le SDEF a déjà fait ce type d'installations sur le continent, y compris dans des zones assez exposées à l'air marin. Par ailleurs, ils rappellent que c'est le SDEF qui prend la maîtrise d'ouvrage et donc les risques sur cette opération. Pour finir, intégrer avec la pose de panneaux photovoltaïques dans le cadre de cette rénovation complète de la salle permet de mobiliser des ressources financières exceptionnelles qui rendent l'opération possible à un coût supportable pour la collectivité.

Départ de Mme Marie Noëlle MINIOU à 15 heures 30.

III° Tarifs 2016

1) Déchets.

La Commission des finances et celle de l'environnement se sont réunis pour revoir le dispositif concernant la redevance déchets, notamment sur la question des gîtes et de certains commerces.

Collecte déchets	2013	2014	2015	2016
Habitations	150 €	155 €	160 €	165 €
Commerces et artisans				
Boulangerie, petite restauration bourg (crêperies, pizzas, snacks)	380 €	390 €	402 €	415 €
Petite restauration hors bourg				330 €
Hôtels restaurants, supérettes bourg	720 €	740 €	764 €	800 €
Supérettes hors bourg	550 €	565 €	583 €	600 €
Restauration hors bourg,	380 €	390 €	402 €	450 €
Hébergement collectif hors bourg	380 €	390 €	402 €	450 €
Autres commerces et artisans	150 €	155 €	160 €	165 €
Gîtes et chambres d'hôtes				
Gîte				165 €
2 gîtes à la même adresse				250 €
3 gîtes et + à la même adresse				330 €
Chambres d'hôtes de 3 à 5 chambres	150 €	155 €	160 €	165 €
Chambres d'hôtes au-delà de 5 chambres	200 €	205 €	212 €	215 €
Divers déchets	2013	2014	2015	2016
Redevance passagers touristes à partir de 14 ans	1.50	1.50	1.50	1.50
Ferrailles et encombrants				
Voitures et petits encombrants	53	55	57	57
Fourgons, gros encombrants	106	110	115	115
Animaux				
Moutons	15	15	15	15
Chevaux, bovins avec chaux	80	80	80	80
Sac de chaux supplémentaire	22.50	23	23	23
Déchèterie professionnels				
Déchets verts			2 €/m3	2 €/m3
Gravats triés inertes			10 €/m3	10 €/m3
Déchets spéciaux (solvants, peintures...)			2€/ unité de 10l	2€/ unité de 10l
Encombrants (mobilier, plastiques non recyclables, déchets de chantiers non inertes...)			20 €/m3	20 €/m3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus pour l'année 2016.

Rappel tarification pour les professionnels

La loi considère tout établissement professionnel producteur des déchets et qu'une obligation lui est faite d'assurer leur conditionnement et élimination dans des conditions propres à éviter les nuisances, conformément aux lois du 15 juillet 1975 et du 13 juillet 1992 relatives à l'élimination des déchets.

La collectivité n'a donc aucune obligation de collecter et traiter les déchets issus des activités professionnelles.

Pour des raisons pratiques et financières, la collectivité prend en charge la collecte et le traitement des déchets issus des entreprises. Une redevance fixe est fixée chaque année. Mais pour certains produits apportés en déchèterie, qui ne sont pas valorisés et représentent un coût non négligeable, un prix à l'unité ou au volume a été fixé.

Il convient de préciser que ces dispositions ne s'appliquent pas pour ceux qui n'ont pas de local professionnel et n'utilisent pas la déchèterie pour leur activité professionnelle. (Conseil du 13 mars 2015.)

Concernant les tarifs, M. François MALGORN fait observer que les résidents principaux et les résidents secondaires payent le même tarif et que ce n'est pas le cas dans certaines communes (ex. la CCPI).

Concernant la tarification professionnelle pour la déchèterie, Mme. Dominique MOIGNE note que seules quelques entreprises du continent (9) et Algues et Mer jouent le jeu...

Les carrières de Penn ar Roch sont toujours régulièrement polluées par des gens peu scrupuleux qui viennent faire des dépôts sauvages au lieu d'aller à la déchèterie.

2) Location matériel

Objet	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif 2016
Location matériel				
Voiture (/jour)	58 €	60 €	60 €	60 €
Location engin + chauffeur / H ou remorque	76 €	80 €	82 €	84 €
Compresseur (entreprises)/jour	130 €	135 €	140 €	144 €
Caution				400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus pour l'année 2016.

3) Location salles

Rappel : gratuité pour les associations d'Ouessant et les actions caritatives. Pour certaines salles, il y a un **tarif été du 1^{er} avril au 30 septembre** et **un tarif hiver**.

Objet	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Salles et locaux					
Salle mairie	47 €	50 €	52 €	53 €	54 €
Salle expo Eté et hiver	74 € et 92 €	76 € et 95 €	78 € et 98 €	80 € et 100 €	82 € et 105 €
Chapiteau	57 €	58 €	60 €	60 €	65 €
Salles camping	40 €	40 €	40 €	40 €	45 €
Salle polyvalente Hiver-Eté (Particuliers, groupes restaurants Ouessant Groupes continent	186 et 141 368 et 292	190 et 145 375 et 300	195 et 150 380 et 305	200 et 155 390 et 310	205 et 160 400 et 320

Sono					
Particuliers Ouessant	38	40	40	40	40
Extérieurs	56	60	60	60	60
Caution	320	400	400		400
Caution pour la salle polyvalente (un chèque sera demandé à tout locataire payant ou à titre gratuit, privé ou associatif)				200	200
Salle Omnisport Tennis	9	9	9	9	9
Location salle pour repas ou manifestation	520	520	520	520	530

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus pour l'année 2016.

4) Prestations diverses assurées par la commune

Objet	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Prestations diverses					
Bibliothèque					
• Abonnement famille	19 €	19 €	19 €	20 €	20 €
• Abonnement indiv.	9,90 €	10 €	10 €	11 €	11 €
• Vente livres	1 à 6 €	1 à 6€	1 à 6 €	1 à 6 €	1 à 6 €
• Accès internet	1€/demi heure	1€/demi-heure			
Cantine					
• Scolaires Ouessant	3,15 €	3,20 €	3.20 €	3.30 €	3.50 €
• Adultes, enfants ext.	7,70 €	7,90 €	8.00 €	8.20 €	8.50 €
C.L.S.H.					
Scolaire Ouessant - ½ journée	3,55 €	3,60 €	3.65 €	3.70 €	3.70 €
- journée	6,30 €	6,40 €	6.50 €	6.60 €	6.60 €
Enfants de l'extérieur					
- ½ journée	4,60 €	4,70 €	4.80 €	5 €	5 €
- journée	7,10 €	7,20 €	7.30 €	7.50 €	7.50 €
Photocopie	0,18 €	0,18 €	0.18 €	0.18 €	0.18 €
Expédition bulletin 1 an	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Raticide sachet 40 g					0.25 €
Jetons douches	1,50 €	1,50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Taille d'arbres avec machine	94	96	100	100	105
Réfection voirie					
Traversée de route	57,00	58,00	59.00	60	60.00
Préparation chaussée (par m²)	69,00	70,00	71.00	72.00	72.00
Enrobé (par m²)	33,00	34,00	35.00	36.00	36.00
Dégagement véhicule	74,00	75,00	80.00	85.00	85.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus pour l'année 2016.

Pour info, le tarif plein à Brest de la cantine est de 4,35 € et 3,70 € dans la CCPI.

La MAPA facture le repas 3,45 €

5) Camping municipal - tourisme

Objet	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Camping municipal					
Emplacement tente/jour	3,15	3,20	3.40	3.50	3.60
Enfant – de 7 ans (par jour)	1,40	1,45	1.50	1.50	1.50
Personnes + 7 ans (par jour)	3,20	3,30	3.40	3.50	3.60
Tentes communales					
Location tentes 2 personnes/jour + nuitée – ans ou + 7 ans	8.00
Location lit tente marabout	3,80	3,90	4.00	4.10	4.10
+ par jour et par pers.	3,15	3,30	4.00	4.10	4.10
Tarifs spéciaux					
Organismes sociaux, colonies par personne.	1,55	1,60	1.70	1.80	1.85
Groupes (10 personnes et plus)	-10%	-10%	-10.00	-10%	-10%
Séjours 1 mois et plus	-30%	-30%	-30.00	-30%	-40%
1 Jeton douches	1,50	1,50	1.50	1.50	1.50
Machine à laver et sèche-linge	5	5	5	6	6

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus pour l'année 2016.

Taxe de séjour	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif 2016
Hôtels, gîtes, locations diverses	0,35(+ 4 c de taxe additionnelle)	0.36 (+4c de taxe additionnelle)	0.36 (+4c de taxe additionnelle)	0.41 (+ 4c de taxe additionnelle)
Camping	0,20 (+ 2c de taxe additionnelle)	0,20 (+ 2c de taxe additionnelle)	0,20 (+ 2c de taxe additionnelle)	0.20 (+ 2C de taxe additionnelle)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer en 2016 la taxe de séjour à 0,41 €/personne dans les hôtels, gîtes et locations diverses, et 0,20 €/personne au camping.

6) Aérodrome

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs définis ci-dessus (aérodrome) pour l'année 2016.

	2015	2016
Finist'Air		
Taxes d'atterrissage	2.29	2.30
Taxes passagers départ	0.30	0.30
Aéroclub Guipavas		
Forfait annuel	360.00	400.00
Autres avions		
Jusqu'à 3T avec forfait 4h parking	5.30	5.50
> 3T avec forfait 4h parking	6.50	6.70
Hélicoptère	6.50	6.70
Parking Heure supplémentaire au-delà de 4h	1.20	1.50
Parking une nuit	8.30	8.50
Parking une semaine	25.00	30.00
Parking 1 mois	75.00	80.00
Parking à l'année	390.00	400.00

Concernant l'aérodrome, M. Mickaël GRÜNWEISER trouve que l'aéroclub ne paye pas assez cher. Lui et M. Jean GOUZIEN trouvent que les petits avions de tourisme, notamment ceux qui font des « touch and go »

causent des nuisances sonores. Le Maire rappelle que la priorité pour la Commune est de permettre les rotations commerciales de la Finist'air au service de la population. Une réunion peut être organisée sur ce thème des avions de tourisme afin d'évaluer les nuisances et de voir ce qui peut être fait avec l'aéroclub. Concernant l'aérodrome, le Maire informe le Conseil que la Finist'Air demande à ce que des informations météo puissent être communiquées au pilote dès 7h20 le matin. Normalement, la convention de niveau 1 passée avec Météo-France ne permet qu'un usage local. Mais Météo-France a précisé que le Maire pouvait très bien prendre la responsabilité de faire transmettre ces informations aux pilotes. Une réunion sera prochainement organisée avec FINIST' AIR sur ces questions et celles concernant les escales à Ouessant. La commission des transports y sera conviée.

7) Loyers Tarifs 2016

LOCAL professionnel	Révision	Loyer 2015	Révision du loyer 2016
Médecin, kiné	Loyer de base 600 €, indice de base 4 ^{ème} trimestre 2007 : 1474. révision indice du 1 ^{er} trimestre de l'année précédente	670.83 €	Indice 1 ^{er} trimestre 2015 : 1632 Nouveau loyer 664.31
Breiz'ïlienne Bail commercial	Révision prévue comme un bail d'habitation - indice de la construction. Indice de base : 1624 loyer de base 6600 €	564.22 €	indice 2 ^{ème} trimestre 2015 : 1614 nouveau loyer 546.61 €
Mary'jo couture	Depuis 2014 selon l'indice 2 ^{ème} trim 2007- 1435 indice 2 ^{ème} trim 2013 : 1637. Loyer annuel référence : 1981.32 € Révision triennale.	Loyer mensuel : 188.35 €	Révision au 1 ^{er} mai 2017 Loyer mensuel 188.35 €
Ouessant-Pressé	Révision 1 ^{er} avril 2011 loyer de base 7200 € indice de base 3 ^{ème} trimestre 2009 : 1502.	Régul révision loyer indice 1612 - avril 2014 à mars 2015 : 643.94 €	avril 2015 à mars 2016 : indice 1627 soit un loyer de 649.93 €. avril 2016 à mars 2017 : indice 1608 loyer de 642.34 €
Algues et mer Bail du 01/11/2009 au 31 octobre 2018	Indice de base : 1498 2 ^{ème} trimestre Loyer de base : 27 000 €	Dernier loyer mensuel 2490.61 €	Indice 1614 Loyer 2016 : 29090.79 € /an soit mensuel 2424.23 €
Cabinet dentaire	Référence : Loyer mensuel : 193.44 € Charges : 45.73 €, indice de référence 1139 (2 ^{ème} trim. 2001).	Loyer 282.94 € charges 66.89 € total de 349.83 €	Indice 2 ^{ème} trim 2015/1614 Loyer 274.11 € Charges : 64.80 € Total : 338.91 €
Cabinet infirmier	Référence : Loyer : 259 € Charges : 62.70 €, Indice de référence 1533 : 4 ^{ème} trimestre 2010 - Révision : 1 ^{er} trimestre année précédente	loyer 278.43 € Charges 67.40 € Total de : 345.83 €	Indice 1632 au 1 ^{er} trim 2015 Loyer 275.73 € Charges 66.75 € Total : 342.48 €
Autres loyers fixés selon la dernière variation connue	Dernière variation connue de 0.9 % au 3 ^{ème} trimestre 2013	Loyer 2015 selon la dernière variation connue 3^{ème} trim. 2014	Variation connue de 0.02 % 3^{ème} trim. 2015 Soit nouveau loyer au 1^{er} janvier 2016
Pédicure /jour	0.9 % 3 ^{ème} trim. 2013	Var 0.47 % soit 22.10 €	22.10 € par jour
Penn ar bed otsi	0.9 %	0.47 % soit 265.61	265.66 € par mois
Local stoff près de la cale	Loyer annuel	0.47 % soit 124.36 €	124.38 € par an
Ex gare maritime GRUNWEISER Sébastien	Depuis décembre 2014	200 €	200.04 € par mois

Local pêcheurs place de l'église	bail au 1 ^{er} avril 2012 et 1 ^{er} septembre 2012	loyer : 102.72 €	102.74 € par mois
Scaph'eussa	Fixé à 4 € le m2	loyer : 170.31 €	170.34 € par mois
Logements	Révision	Loyer 2015	nouveau loyer 2016
Jardin la poste saisonnier	Dernière valeur connue	212.81 €	212.85 €
BOULIC Emilie	Dernière valeur connue	307.33 €	307.39 €
BON Martin	Dernière valeur connue	212.81 €	212.85 €
TICOS Karine	Révision 1 ^{er} février (indice 3ème trim 2013 - 1612)	Indice 1627 loyer 296.37 €	282.06 €
Logement école	Dernière valeur connue révision au 1 ^{er} janvier	loyer : 204.52 € charges 51.77 € total = 256.29 €	Loyer 204.56 € Charges 51.78 Total + 256.34 €
Logements sémaphore garage	Dernière valeur connue révision au 1 ^{er} janvier	loyer : 282.45 € Garage 25 €	Loyer 282.51 € Garage : 25 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les loyers pour les professionnels et les particuliers.

- **Gîtes**

Gîtes communaux	2013	2014	2015	2016
• par nuit				
→ 1 personne	37 €	37 €	38 €	40 €
→ 2 personnes	47 €	47 €	47 €	50 €
→ 3 personnes	56 €	56 €	57 €	60 €
→ professionnel	13 €	13 €	14 €	15 €
• par mois				
→ tarif normal	295 €	295 €	296 €	300 €
→ enseignants une nuit	8,70	8,70 €	8.80 €	8.90 €
Enseignants + d'une nuit	7,20	7,20 €	7.25 €	7.30 €
Personnel médico-social	255 €	260 €	262 €	262 €
	+ 20 € charges 7, 20 €/jour pour séjours jusqu'à 15 jours	forfait mensuel + 20 € charges 7, 20 €/jour pour séjours jusqu'à 15 jours	forfait mensuel + 20 € charges 7, 25 €/jour pour séjours jusqu'à 15 jours	forfait mensuel + 20 € charges 7, 25 €/jour pour séjours Jusqu'à 15 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les loyers définis ci-dessus pour l'exercice 2016.

IV° Budget 2015 : restes à réaliser

- Restes à réaliser budget communal

Dépenses

Objet	Imputation	Montant reste à réaliser
Maisons Bon et Bel Air	Op. 143 / 2313	320 894
Garage mairie et gendarmerie	OP.111 / 2313	4 250
Solde effacement de réseaux Kerlann	OP.115 / 2315	2 061
Total		327 205

- Restes à réaliser budget camping

Objet	Imputation	Montant reste à réaliser
Travaux électricité camping	2135	2 435
Total		2 435

V° Questions diverses

Personnel communal

1) Création du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe -

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la **création du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe** pour un agent qui possède déjà ce grade à la MAPA et sur lequel, la commune doit s'aligner. Poste à temps non complet 5/35^{ème}

Explication : Mr X change de grade par ancienneté : *adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe justifiant d'au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade et de deux ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon.*

Son ancien grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est conservé pour Mr Y qui change de grade au 1^{er} janvier 2016 par ancienneté : *adjoint technique territorial de 1^{ère} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et 6 ans de services dans le cadre..*

L'ancien grade d'adjoint technique 1^{ère} classe de Mr Y est conservé pour Mr Z qui change de grade par ancienneté au 1^{er} janvier 2016 : *adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ayant atteint le 7^{ème} échelon et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans leur grade. – (son expérience dans le privé avant d'intégrer la commune a compté pour moitié).*

Le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe de Mr Y est conservé pour l'agent sous contrat CUI-CAE et dès la fin de celui-ci en 2017.

En résumé : on ne crée pas de poste supplémentaire – il n'y a que des modifications de grade

2) Création du grade de technicien principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la création du poste de technicien principal 2^{ème} classe pour le technicien qui peut avancer en grade par ancienneté : avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade de technicien et au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B ou de même niveau.

Reprise des lampes et néons – OCAD3E/Récyllum

En 2008 et 2009, ont été signées avec la société SARP OUEST-SANIROISE des conventions de collecte et de reprise des déchets ménagers spéciaux tels que :

- les acides, les bases, les pâteux (colle, vernis, peintures, solvants non chlorés), les solvants, les produits phytosanitaires, les aérosols, les produits de laboratoire, les ampoules et néons.

Pour ces déchets ménagers spéciaux DMS, la collectivité paie la société pour le transit et le traitement des produits et la location des caisses palettes.

Recyllum propose à l'inverse de mettre gratuitement des containers et des bacs à notre disposition, transmet les données à OCAD3E qui procède au versement des sommes correspondantes à la collectivité.

Mme Dominique MOIGNE fait remarquer que les déchets de soins sont récupérés gratuitement par DASTRI et par l'intermédiaire de la pharmacie (et pas par la SARP)

Le Maire propose de confier la collecte des ampoules (sans filament) et néons à la société Recyllum par le biais d'une convention à signer avec la société OCAD3E. Cette société récupère déjà nos déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et nous soutiennent financièrement là-dessus : elle paie le transport par bateau et nous a versé 393 € en 2014 pour la récupération de appareils ménagers (19,6 tonnes)

Accord du conseil à l'unanimité

Programme Equibr'Age

L'association des caisses de retraite (CAP retraite) a confié à Kiné Ouest Prévention la mission d'organiser à nouveau en 2016 à Ouessant une action Equibr'Age, en partenariat avec la Commune, le Clic de l'Iroise, les associations de retraités et les établissements de personnes âgées du secteur.

Les modalités du partenariat sont les suivantes :

- Une réunion préparatoire en mairie avec les partenaires locaux pour présenter l'action
- Une conférence Equibr'Age pour le public
- Un atelier Equibr'Age pour les retraités volontaires (1 séance hebdomadaire pendant 12 semaines animées par un kinésithérapeute formé et équipé par l'association).

La Commune s'engage à fournir gratuitement les locaux et à participer à la promotion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la participation de la Commune d'Ouessant à cette opération Equibr'Age pour l'année 2016.

Programme Agence de l'Eau

Opérations (description détaillée)	Montant Prévisionnel (en € HT)	Participation du Conseil départemental	Participation de l'agence		Echéancier d'engagement			MOA
			Taux (en %)	Montant (en €)	2016	2017	2018	
AEP :								
_ Etude de gestion patrimoniale aep, étude sécurisation d'alimentation en eau potable, étude technico	10 000	20%	60%	6 000	x			Commune de Ouessant
_ Compteurs de sectorisation (4) (prévus en DSP (1))	15 000	10%	70%	10 500	x			Commune de Ouessant
_ Etude préalable télérelève pour tarification été/hiver	6 000	20%	60%	3 600		x		Commune de Ouessant
_ Télérelève : têtes de compteurs (980) - sous réserve des conclusions de l'étude	49 000	0%	60%	29 400			x	Commune de Ouessant
PPC:								
_ Révision des prescriptions de la DUP avec l'ARS (pour mémoire)								
ASS :								
_ Etude technico-économique sur STEP existante (yc volet boues) et réseau + gestion patrimoniale et tarifaire	10 000	20%	60%	6 000	x			Commune de Ouessant
_ Travaux d'amélioration STEP existante	<i>selon étude</i>	15% de 50% du montant	40%				x	Commune de Ouessant
_ Autosurveillance STEP : débitmètre	5 000	10%	40%		x			
_ Extensions de réseaux vers Kermoen et Ker Here et secteur de Pors Guen	<i>selon étude</i>	0 %*	40%		x	x		*sauf si écart et justificatif par étude
_ Poste de refoulement de Lampaul : 1*bâche de sécurité + renforcement pompage et remplacement de la conduite entre le poste et la chambre de vannes	55 000	15%	40%	22 000	x	x		Commune de Ouessant
_ PR Lampaul équipement - détection de passage au trop plein + débitmètre	5 000	10%	80%					
_ Contrôle de branchements : 300	30 000	0%	60%	18 000	x			Commune de Ouessant
_ Mise en conformité branchements : 75	75 000	0%	60%	45 000	x	x	x	Particulier - convention de mandat
_ Animation mise en conformité (2)	30 000	0%	60%	18 000	x	x	x	Commune de Ouessant
ANC :								
_ Création du SPANC					x			Commune de Ouessant
_ Diagnostic des ANC existants : 500	30 000	0%	60%	18 000	x			SPANC
_ Opération groupée de réhabilitation des ANC : 45	450 000	0%	60%	270 000		x	x	Particulier - convention de mandat
_ Animation réhabilitation	18 000	0%	60%	10 800		x	x	SPANC
Zones humides								Commune de Ouessant
_ Animation générale		0%	60%		x	x	x	AIP en réflexion
_ Défrichage, entretien régulier (entre 100 et 150 ha incluant le PPC, travaux en régie)	coût max : 1000 €/ha	0%	40%		x	x	x	Mutualisation inter îles en réflexion
Port								Parc régional
_ Dépôtage EG/EN : Brest		à voir avec service espaces naturels	40%				x	Conseil départemental en réflexion avec AIP

Mission de recherche d'un maître d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif.

Parmi les éléments de ce programme figure l'extension du réseau d'assainissement, conformément au zonage d'assainissement qui a été approuvé.

Pour lancer l'opération, il est nécessaire de se faire assister d'un maître d'œuvre. Finistère Ingénierie Assistance, dispositif du Conseil Départemental auquel la Commune a adhéré propose de nous accompagner dans la préparation du dossier de consultation de cabinets ou maîtres d'œuvre pour mener à bien ce dossier. FIA pourra aussi aider la Commune si d'autres études étaient nécessaires dans le cadre du programme mis en place avec l'Agence de l'Eau.

(études environnementales, zonages, diagnostic, mise en place d'auto surveillance Etude patrimoine et tarifaire (eau potable ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appel à Finistère Ingénierie Assistance pour la mise en œuvre des différents programmes établis avec l'Agence de l'Eau.

Demande de subvention association des parents d'élèves de l'école publique

Cette demande porte sur la somme de 2 000 € afin d'aider au financement d'un voyage scolaire en mars 2016, dans le cadre d'un échange avec un petit village de montagne.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Infos et interventions diverses

M. Joël RICHARD revient sur la situation dans les carrières de Toulalan. Malgré les demandes réitérées et les articles mis dans le bulletin municipal, des personnes continuent à déverser des déchets de toute nature dans ces carrières : non seulement des gravats mais aussi des déchets verts, du plastique, des plaques amiantées ... Mme. Dominique MOIGNE redit que les consignes sont claires et connues de tous mais que certains font encore preuve d'incivisme.

Intervention de Mme Dominique MOIGNE, adjointe à l'environnement

Agriculture

*Les étudiants de l'UBO continuent leur travail d'enquête sur les friches et le projet de relance de l'agriculture pendant la semaine du 18 au 24 janvier 2016 :

- par de nouveaux entretiens avec des personnes ressources
- par des questionnaires d'enquête rapide auprès d'un maximum de ouessantins

La réunion publique de restitution aura lieu le **Jeudi 11 février à 17h30** à la salle polyvalente.

*Mme Dominique MOIGNE signale que les membres de la Commission Environnement (avant le vote du Budget primitif 2016) demandent comme les années précédentes :

- la création d'une régie communale pour l'entretien et le débroussaillage des terrains des particuliers.
- la création d'un poste d'employé pour l'entretien, le fleurissement du bourg et des bâtiments communaux sur une période de 7 mois (de mars à septembre).

Chasseurs

*Suite à la plainte d'un particulier, une réunion a eu lieu à la mairie en sa présence avec le Maire, l'Adjointe à l'Environnement, le président et le secrétaire de l'ACCA.

Mme. D. Moigne rappelle qu'il est strictement interdit dans une ACCA de chasser **à moins de 150m** d'une maison. L'ACCA prépare une carte pour délimiter de façon précise la surface de l'île sur laquelle la chasse est autorisée. Elle devra être accessible à tous les ouessantins (affichage – publication dans le bulletin municipal). Elle devra être accompagnée des noms et numéros de téléphone des gardes- chasse.

Il faut aussi que les sanctions prévues par les statuts de l'ACCA soient appliquées aux chasseurs qui ne respectent pas la règle des 150m.

Remarque: Il n'y a pas systématiquement d'accompagnateur ouessantin avec les groupes de chasseurs.

L'ACCA, comme le prévoient ses statuts, compte parmi ses adhérents des chasseurs extérieurs à la commune (max 10%)

M. Joël Richard s'interroge sur les chemins créés chaque année par les chasseurs. Il leur a été demandé de se mettre en contact avec le PNRA avant d'en ouvrir de nouveaux.

Mme. D. Moigne demande qu'une réunion Commune-ACCA ait lieu tous les ans pour faire le point avant l'ouverture de la chasse et avant l'Assemblée générale de l'association qui a lieu le 1^{er} dimanche de septembre.

*L'ACCA a eu une action très positive en entretenant des terrains anciennement pâturés dans le cadre de la

Convention tripartite signée en janvier 2015 avec le PNRA et la Commune.

L'ACCA a permis de limiter l'enfrichement en girobroyant une surface d'environ 50ha. En échange une indemnisation de 45€ par ha sera versée par le PNRA grâce à la taxe Barnier. Cela correspond à une somme d'environ 2300€ qui ne couvre pas les frais engagés par l'ACCA (matériel-fuel) pour un montant de plus de 3000€. Cette opération devrait être reconduite sur une surface augmentée, à définir lors de la nouvelle Convention en 2016.

Opération Carcasses

Les membres de la Commission Environnement se sont divisés en 3 groupes pour rendre visite à la trentaine de propriétaires d'environ 40 carcasses de véhicules. Le but est d'expliquer que la loi interdit le dépôt de carcasses sur terrains publics ou **privés**, de donner le mode d'emploi pour Ouessant, de noter les problèmes de faisabilité. Il est demandé aux propriétaires d'entreprendre les démarches (preuve = paiement à la mairie) pour la fin du mois de février.

La Commission se réunira début février pour faire le point sur les cas particuliers posant problème.

Départ de Mme Dominique MOIGNE à 17 heures.

Eglise

M. Joël RICHARD fait part d'entrées ou infiltration d'eau qui visiblement font disjoncter le circuit électrique. Il rappelle aussi le mauvais état du porche au sud.

Compte –rendu PNMI

M. François MALGORN informe le conseil des principales décisions prises lors du dernier conseil de gestion du Parc naturel Marin.

La dotation financière allouée au parc est en diminution et certains programmes comme une étude sur les fonds marins dans le Fromveur ne pourront être réalisés en 2016.

Les subventions concernant le pôle nautique ouessantin sont, par contre, maintenues.

Bateau

M. François MALGORN rappelle que lors d'une réunion concernant les transports, il avait réussi à obtenir rendez-vous avec le maire du Conquet afin de chercher des solutions pour le stationnement des insulaires. Une réunion a eu lieu début janvier et le Maire du Conquet est prêt à faire une ouverture pour faciliter le stationnement des insulaires permanents.

Il rappelle également que le conseil départemental avait tenu compte de ses observations concernant des emménagements au parking du débarcadère (révision du plan de stationnement, position du conteneur à bagages, préau au poste d'embarquement)

Dates :

- **31 janvier : foire aux chèvres**
- **3 février : foire aux moutons**
- **5 février : réunion publique Sabella**
- **6 février : repas crêpes organisé par les parents d'élèves du collège.**
- **11 février : réunion publique de restitution de l'enquête des étudiants de l'UBO**
- **Inauguration maison des services publics le 25 février 2016 (*)**

(*) Entre temps, inauguration remise au jeudi 24 mars.

Fin de la séance à : 17h30